

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
COMMUNE DE SOLEILHAS
LISTE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf du mois de septembre à 19heures, le Conseil Municipal de la commune de Soleilhas, dûment convoqué le 12 septembre, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LOMBARD, Maire. Secrétaire de séance : M BOUROT Alain. 1^{er} Adjoint.

Étaient présents ou représentés : **10 conseillers**

Présents (8) : Jean-Pierre Lombard, Alain Bourot, Karine Cossu, *Sabine Cresp*, Maxime Legrand, Vincent Maria, Sarafina Nifenecker, François Gondran,

Excusés avec pouvoir (2) : Pascal Fleury a donné son pouvoir à François Gondran, Christine Simonetti a donné son pouvoir à Jean-Pierre Lombard,

Absent(1): Laurent Chabaud

- Approbation du Procès-verbal du 25 avril 2025 : approuvé à l'unanimité
- Délibérations :

1. Modification statuts CCAPV : 1/suppression du transfert des compétences eau et assainissement 2/inscription du SPANC à la CCAPV autres compétences 3/fin modification statutaire pour le nombre de délégués par commune	Approuvée à l'unanimité
2. Bilan activité 2024 CCAPV	Approuvée à l'unanimité
3. Rapport RPQS Ordures Ménagères OM	Approuvée à l'unanimité
4. Rapport RPQS Assainissement non collectif SPANC	Approuvée à l'unanimité
5. Convention SICTIAM	Approuvée à l'unanimité
6. Statuts SDE04	Approuvée à l'unanimité
7. FSL 2025	Approuvée à l'unanimité
8. Subventions aux associations : Amicale pompiers St AUBAN, Association « réflexologie et Bien-être »	Approuvée à l'unanimité
9. Demande subventions : gouttières et chéneau Église	REPORTÉE
10. Remboursement transport scolaire aux parents d'enfants scolarisés (compétence région)	Approuvée à l'unanimité
11. Vote du taux d'imposition des Taxes Directes Locales, possibilité de majorer la THRS sur 2026	Adoptée : Pour 8, Contre 1, Abstention 1
12. Prix de l'eau 2025 : nouvelles redevances agence de l'eau sur la facturation	Approuvée à l'unanimité
13. Occupation du domaine public, fixation d'un prix pour l'entreprise SASU Individual Solutions	Approuvée à l'unanimité

Les délibérations complètes sont consultables en mairie. Le procès-verbal sera publié après approbation lors du prochain conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
 Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Le secrétaire de séance,
 Alain BOUROT, 1^{er} Adjoint



Le Maire de Soleilhas,
 Jean-Pierre LOMBARD

Commune de Soleilhas, 59 rue CLASTRE, 04120 Soleilhas

Mail : contact@mairiesoleilhas.fr _ Tel : 04 93 60 42 87 _ Site internet : soleilhas.fr